

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/07 Paraphe: FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2018/06</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 18

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le sept février deux mille dix-huit, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 30/01/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER et Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Jean Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoit SINGLIT.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018 AVEC L'ASSOCIATION LES TOURELLES

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DC2015/10 du 11 février 2015 approuvant la convention cadre avec l'association « Les Tourelles » conclue pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu le programme d'actions 2018 présenté par l'association « Les Tourelles » et examiné par la commission Sport, vie associative et culture en date du 1^{er} février 2018 ; cette dernière proposant de retenir une subvention 2018 maximale arrêtée à 35 000 €,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 35 000 € avec l'association « Les Tourelles » telle qu'annexée à la présente délibération, répartie comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - Accueil de spectacles hors temps scolaire. | 8 000 € |
| - La femme du boulanger | 2 000 € |
| - L'Argonne Tour : | 5 000 € |
| - Aux HaZ'arts des rues : | 1 000 € |
|
 | |
| - Soutien aux projets culturels en temps scolaire : | 5 000 € |
| - Aides aux déplacements | 2 000 € |
| - Ateliers scolaires avec des artistes et résidence artistiques | 3 000 € |

- Aides aux activités cinématographiques : 6 060 €
 - Aide à la place (écoles maternelles et primaires du territoire dont Vouziers) pour participation au Festival « *Les Enfants du Cinéma* ». Soit: 0.50€ par élève + 0,50 € par élève d'aide aux transports pour les écoles hors Vouziers : 600 €
 - Soutien aux six séances « *Connaissance du Monde* » 1000 € (*Minimum garanti pour l'accueil d'un cycle (2 séances) : 935 €*)
 - Participation à la réalisation des programmes : (1000 exemplaires*22 semaines*2 faces*0,09€): 3 960 €
 - L'organisation des 30 ans de la salle de cinéma et de sa programmation : 500 €

- Aide au fonctionnement : 15 940€
 - Participation salaire coordinateur culturel : 14 440 €
 - Pour la quote-part de mise à disposition du coordonnateur culturel pour sa mission intercommunale, les frais de gestion, d'administration, de communication, de mise en vie du projet Argonne tour.
 - La participation active dans la préparation des manifestations des 20 ans de la 2C2A, entre 5 à 10 jours d'ingénierie de projet. 1 500 €

- AUTORISE le Président à finaliser et à signer la convention d'objectifs et de moyens 2018 avec l'association Les Tourelles.

